

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 décembre 2021

Date d'affichage :

17 décembre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **13 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Lionel DUTRIAUX

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2021**

QUESTION N° 20

OBJET : Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – Reversement de subventions

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 29 novembre 2021.

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement signé entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus :

- en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants des familles aux revenus modestes.

Ce contrat est pluriannuel.

Les actions financées par ce contrat sont portées par les structures municipales mais aussi par des partenaires associatifs du territoire : Association de l'agglomération riomoise pour la jeunesse (AARJ)/Vache carrée et Centre Social.

Le financement de la CAF est perçu en intégralité par la Commune signataire en année N+1 sur la base des résultats transmis pour l'année N et doit faire l'objet d'un reversement aux différents partenaires, au prorata de leur activité réelle.

Le décompte des reversements au titre de la Prestation de service enfance jeunesse pour l'année 2019 proratisé est le suivant :

- Pour l'AARJ/Vache Carrée : 8 326 euros.
- Pour le centre social : 9 372 euros

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à procéder au versement des sommes au regard des notifications de la Caisse d'Allocations Familiales.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 décembre 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL